



## **CSME obtient un résultat de 86/100 pour l'index sur l'égalité salariale Femmes-Hommes**

Cet index est destiné à rétablir les égalités salariales entre les femmes et les hommes. Cinq critères permettent d'attribuer une note aux entreprises (rémunérations, augmentations, promotions, congés maternité et parité du top management). Il doit être rendu public et transmis à l'inspection du travail.

Le résultat obtenu par CSME est très positif avec 86/100. CSME s'est engagée depuis de nombreuses années à mener une politique RH attentive sur ce sujet bien avant la mise en place de cet index.

Une campagne d'augmentation annuelle permet d'assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à métier équivalent, pour un même niveau de compétences, de responsabilités, et de maintenir la cohérence de rémunération. Par ailleurs, des entretiens individuels se déroulent tous les ans afin de promouvoir et veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les parcours professionnels et s'assurer de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Enfin, le service des ressources humaines veille à la neutralité des absences liées à la maternité ou à la parentalité dans l'évolution professionnelle et salariale des collaborateurs et collaboratrices.

L'ambition de Salins est de continuer à travailler à la progression constante de cet index.